

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 22 juin 2015

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, LE HUEC Marie-Aimée, BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, FOUILLÉ Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, et CONGUISTI Yvan.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Lionel TIBULLE a donné pouvoir à Martine PARÉ

Claude JAFFRÉ a donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY

Marie-France PONGERARD a donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Sandrine LE FUR

ABSENTES : Emmanuelle LEGRIX

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

D-29JUIN2015-1

FONDS DE PERÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, certains territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Cette solidarité au sein du bloc communal se met en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres. Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres (mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé (PFA)). Toutefois, par dérogation, les organes délibérants de l'EPCI et des communes peuvent procéder à une répartition alternative.

La loi de finances pour 2015 introduit une différence par rapport à 2014 :

- La décision répartition libre doit être prise par délibérations concordantes de l'EPCI, statuant à la majorité de 2/3 et des conseil municipaux des communes membres, majorité simple.

Ainsi, si une commune vote contre, s'abstient de délibérer ou délibère après le 30 juin, la répartition libre ne pourra s'appliquer, ce sera alors la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Sur le territoire de la CCBBO, toutes les communes et l'intercommunalité sont bénéficiaires du fonds.

Année	Montant du FPIC
2012	71 000€
2013	183 668€
2014	287 108 €
2015	399 628 €

M. le Maire propose au conseil municipal, pour 2015, de ne pas procéder à la répartition de droit commun et de verser l'intégralité du montant à la communauté de communes. Ce dossier sera soumis, à nouveau, au conseil municipal en 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés adopte et vote la proposition de M. le Maire.

D-29JUIN2015-2-1

EMPRUNT

Martine PARÉ, 1^{ère} adjointe, souligne qu'un prêt à court terme d'un montant de 480 000 € a été contracté en décembre 2013 pour une durée de 2 ans pour faire face aux travaux en cours et dans l'attente de la vente des lots du lotissement communal de KERGORNET.

MM CONGUISTI et JÉGOUX, conseiller municipaux, demandent des précisions sur les 400 000 € de ce prêt qui ont été débloqués.

Martine PARÉ, 1^{ère} adjointe poursuit en précisant que le taux des prêts est faible mais la tendance est à la hausse. Elle propose de contracter un prêt de 500 000 € pour financer des travaux d'investissement en cours et à venir.

	taux fixe	durée
Crédit Agricole	2,49%	15 ans
Crédit Mutuel	2,05%	15 ans
la Banque Postale	2,00%	15 ans

La proposition de la banque postale est arrivée ce jour à 17h15 et n'a pas pu être étudiée dans le détail.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à retenir l'offre la plus avantageuse.

M. le Maire informera les membres du conseil municipal, par voie électronique, l'organisme financier qu'il aura retenu.

D-29JUIN2015-3

ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire présente l'état en non-valeur reçu de la trésorerie de Port-Louis. Il porte sur une redevance d'assainissement non recouvrée au motif de surendettement qui a fait l'objet d'une décision du tribunal d'instance de Lorient.

Budget assainissement - montant de la dette : 75 € - exercice 2010.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote l'admission en non-valeur telle que présentée.

D-29JUIN2015-4

ASSAINISSEMENT – RÉHABILITATION DES RÉSEAUX

Le conseil municipal, dans sa séance du 18 mai 2015, a retenu le cabinet d'études ARTELIA pour la réhabilitation d'une partie des réseaux eaux usées qui portait sur un montant de : 300 000 € ht.

Or, ces travaux étant bien subventionnés par le conseil général et l'agence de l'eau, M. le Maire propose de faire la totalité des travaux avec une tranche ferme à 285 000 € ht et une tranche conditionnelle à 130 000 € ht. Il présente les offres des 2 cabinets qui en ont déjà présenté une pour le même dossier :

ARTELIA : 29 165 € ht

IRH : 31 130 € ht

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés retient le cabinet ARTELIA. M. le Maire est autorisé à signer le marché.

D-29JUIN2015-5

AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie a été complètement rénové en 1988 suite à l'incendie de 1987. Aujourd'hui, il a besoin d'être modernisé et réaménagé, les besoins ayant évolué depuis.

Il a été fait appel à 2 architectes d'intérieur qui ont fait des propositions. Les modifications porteront principalement sur la création d'un bureau supplémentaire, d'un accès différent au bureau du maire, la modification des sanitaires, la création d'une salle d'archives au sous-sol, la redistribution des pièces du 1^{er} étage... L'enveloppe estimée est de 200 000 €.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, demande comment seront financés ces travaux. M. le Maire répond que le conseil général subventionne à hauteur de 20%. Des annuités d'emprunt importantes tombent en 2015 et se poursuivront dans les années à venir qui permettront d'emprunter sans augmenter l'annuité, pour autant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote le principe de la poursuite du projet. Il sera créé ultérieurement une commission composée de quelques membres du conseil municipal et d'au moins un agent des services administratifs.

D-29JUIN2015-6

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CANTINE – AVENANTS

M. le Maire présente 2 avenants concernant les travaux de rénovation de la cantine :

Lot électricité (Entreprise JC ANDRE)

Marché initial : 14 831,75
Avenant n°1 (luminaires encastrés) : 1 735,15
(déjà voté par le CM le 18 mai 2015)
Avenant n°2 (nouvel aérateur) : 1 514,53
Nouveau montant du marché : 18 081,43

Lot couverture (Entreprise LUEL)

Avenant N°1 au lot couverture entreprise LUEL
Marché initial ht 27 348,01
Avenant N°1 (relèvement du chéneau) 1 410,52
Nouveau montant du marché ht 28 758,53

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote les avenants tels que présentés et autorise M. le Maire à les signer.

D-29JUIN2015-7

TRAVAUX D'ÉLAGAGE AUX ABORDS DU STADE DE LA MADELEINE

La haie près des tennis est très haute, les courts se trouvent dans l'ombre et sont parfois glissants.

Par ailleurs, la haie de sapins entre le terrain annexe et le parking du stade de la Madeleine est arrivée à maturité. Sa hauteur perturbe fréquemment l'éclairage du terrain d'entraînement.

M. le Maire propose 2 devis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote le devis présenté par l'entreprise SARL HELLO de Pont-Scorff pour un montant de : 1 550 € ht.

M. le Maire est autorisé à le signer.

Un grillage, surmonté, d'un filet sera posé pour empêcher les ballons d'aller du terrain sur le parking.

D-29JUIN2015-8

STATION D'ÉPURATION : RENOUVELLEMENT DE 2 PRÉLEVEURS RÉFRIGÉRÉS

M. le Maire présente un devis établi par la SAUR qui porte sur le renouvellement des préleveurs réfrigérés qui sont usés, installés en entrée et sortie de la station d'épuration.

Montant du devis : 8 412 € ht, matériel qui pourra être utilisé sur la nouvelle station.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote le devis et autorise M. le Maire à le signer.

D-29JUIN2015-9

Communes de MERLEVENEZ et de KERVIGNAC – ruisseau du Riant – TRAVAUX DE RESTAURATION DU COURS D'EAU

Par délibération du 9 mars 2012, et dans le cadre de sa compétence « gestion intégrée de l'eau », Lorient agglomération s'est engagée, via le contrat territorial volet milieu aquatique (CTMA), dans un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Riant, ruisseau côtier

dont l'exutoire est la petite mer de Gâvres. Ces travaux ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique des ruisseaux. Sur la commune de Riantec, les travaux sont en cours de réalisation.

L'atteinte de cet objectif passe par l'amélioration de la qualité des cours d'eau sur la totalité du bassin versant, y compris sur le territoire amont, la qualité en aval étant fortement dépendante des pratiques sur le territoire amont.

Pour remplir ces objectifs, des travaux sont nécessaires en tête de bassin versant, sur les communes de Kervignac et Merlevenez.

Les dépenses par typologie de travaux et par commune sont réparties de la manière suivante :

Travaux	Montant estimé ht	
	Kervignac	Merlevenez
Restauration de la ripisylve	4 250	450
Restauration de la continuité	3 000	
Suppression de points abreuvement		1 800
Total	7 250	2 250

Soit un total de travaux de travaux de 9 500 € ht que Lorient agglomération assurera sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce CTMA.

Le plan de financement est prévu comme suit :

- Subvention de l'agence de l'eau de 30% du montant des dépenses
- Subvention du conseil départemental de 30% du montant des dépenses

Les communes de Kervignac et de Merlevenez rembourseront à Lorient Agglomération, au prorata des travaux effectués sur leur territoire, ces montants, déduction faite des subventions obtenues.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

Article 1 : DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser sur le territoire des communes de Kervignac et de Merlevenez conformément au programme et au plan de financement décrits ci-dessus.

Article 2 : MANDATE M. le Président pour mettre en recouvrement le remboursement du montant des travaux après subventions auprès des communes de Kervignac et de Merlevenez conformément aux tableaux et plan de financement indiqués ci-dessus.

Article 3 : MANDATE M. le Président pour solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental et de tout autre partenaire dans le respect des règles d'aides publiques en vigueur et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

D-29JUIN2015-10

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'EX-GARDERIE

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 13 avril 2015 l'autorisant à retenir l'entreprise la mieux-disante pour le changement des ouvertures de l'ex-garderie.

€ ht	Menuiseries ext
BEVAN	19 857,00
Rénov Littoral	26 469,78

M. le Maire a retenu l'entreprise BEVAN, présentant la meilleure offre.

D-29JUIN2015-11

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Merlevenez se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Conformément aux directives de l'INSEE, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne Mme Marie-Paule GOUZERH, rédactrice principale qui sera chargée d'exercer le rôle de coordonnateur communal.

D-29JUIN2015-12

URBANISME – SERVICE INSTRUCTEUR INTERCOMMUNAL

A compter du 1^{er} juillet 2015, toute commune appartenant à une communauté de communes de 10 000 habitants et plus ne bénéficiera plus de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des ADS (application du droit des sols).

La CCBBO qui totalise 18 000 habitants a mis en place un service d'instruction des actes d'urbanisme mutualisé qui assurera le travail fait jusqu'à présent par les services de la DDTM. Les frais occasionnés (2 agents à 80%, locaux, logiciel...) seront pris en charge par la CCBBO.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCBBO portant sur la mise en place d'un service d'instruction des actes d'urbanisme mutualisé.

D-29JUIN2015-13

ACHAT DE TABLES ET CHAISES POUR LES ASSOCIATIONS

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint à la vie associative, présente le projet d'acheter 50 tables et 100 bancs qui seront mis à la disposition des associations communales.

D-29JUIN2015-14

DIVERS

M. le Maire informe qu'il se rendra avec des adjoints et des conseillers municipaux à une manifestation qui se tiendra devant la Préfecture de Vannes vendredi 3 juillet 2015 pour s'opposer à la baisse des dotations de l'Etat et pour le maintien des EPCI (établissement public à coopération intercommunale) à 15 000 habitants.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, interroge M. le Maire sur l'article paru dans la presse où il était question que le conseil municipal se prononce à nouveau sur l'augmentation des taux d'imposition.

M. le Maire répond que l'article en question concernait la communauté de communes de Blavet Bellevue Océan (CCBBO) et non la commune de Merlevenez.

M. le Maire et Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, se rendront à la Préfecture lundi 6 juillet 2015 pour défendre le dossier PLU devant la CDCEA. Cette commission est chargée d'étudier la consommation de l'espace.

CORLAY	Martine PARÉ	Claude LE GOFF
Isabelle CORLAY	Jean-Luc LE LEUCH	Marie-Aimée LE HUEC
Claude JAFFRÉ	Christine LE BRAS	Lionel TIBULLE
A donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY		A donné pouvoir à Martine PARÉ
Marie-France PONGERARD	Didier LE BLIMEAU	Sandrine ALLAIN
A donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH		
Bruno LE BOSSER	Sandrine LE MOING	Yves GAUTIER
A donné pouvoir à Sandrine LE FUR		
Sylviane KERZERHO	Philippe LE SERREC	Amélie FOUILLÉ
Renaud LE CORRE	Sandrine LE FUR	Joël JEGOUX
Emmanuelle LEGRIX	Yvan CONGUISTI	
Absente		